

## Le club partenaire

Riche de 600 licenciés, le Club Vertige participe à tous les niveaux de compétition, du départemental à l'international. Chaque année, il qualifie de nombreux grimpeurs pour le Championnat de France et certains évoluent au niveau international avec l'équipe de France. Il a également un statut de pôle escalade dans le cadre de labels fédéraux « Club national formateur et Club performance national ».

**Label section d'excellence sportive depuis 2021.**

## La formation

La responsabilité et le suivi des entraînements sont assurés, par un professeur d'EPS, entraîneur du club, Mr Alain Bouvier, par des entraîneurs, salariés du club et titulaires du diplôme d'état JEPS, Mr Thomas Thenot, Mr Clément Vernaison, et Mr Joseph Mazaudier, lors de 4 séances hebdomadaires au palais omnisports de l'Escale à Arnas, le mardi de 15h45 à 19h, le mercredi de 15h à 18h, le jeudi de 15h45 à 18h, le vendredi de 16h30 à 19h45. L'enseignement dispensé est adapté au niveau et à la spécialité des athlètes. Les créneaux d'entraînement et les tarifs de licence sont susceptibles d'évoluer pour la rentrée 2024/2025.

- La licence FFME (315 € en 2023/2024) et la licence UNSS (25 € en 2023/2024) sont obligatoires.
- L'élève s'engage à participer aux compétitions organisées par la fédération et l'association sportive du lycée.
- La participation aux séances d'escalade peut être suspendue si le travail et/ou les résultats scolaires sont insuffisants.

## Le recrutement

- Les dossiers de candidature seront disponibles sur le site du lycée à compter du **lundi 25 mars 2024**.
- Ils sont à compléter de façon numérique et à renvoyer par mél à cette adresse : [section-sportive.0691644m@ac-lyon.fr](mailto:section-sportive.0691644m@ac-lyon.fr)
- Le club organise courant avril et mai une séance d'évaluation du niveau de pratique des candidats ou prend en compte le niveau sportif sur les résultats officiels de la FFME (niveau minimal « Régional »).
- L'admissibilité au lycée s'établit en fonction de l'appréciation du niveau scolaire des élèves, puis sur la base de la liste proposée par le club, enfin, l'élève sera admissible définitivement s'il est affecté par les services académiques (résultats affectation le 26 juin).

## Le transport

Les trajets sont organisés par le lycée. Durant ces trajets les élèves sont placés sous la responsabilité du lycée. S'ils n'utilisent pas, après autorisation, ce moyen de transport, les élèves mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs représentants légaux, les élèves majeurs sont placés sous leur propre responsabilité.

## Le suivi médical

Un certificat d'aptitude et un électrocardiogramme, établis par un médecin du sport choisi par la famille, devront être fournis lors de l'inscription définitive en double-exemplaire, l'un à remettre au Lycée, l'autre à remettre impérativement au Club pour la rentrée 2024.

## Les contacts

### Lycée Louis Armand

507, avenue du Beaujolais – CS 60402 GLEIZE  
69651 Villefranche sur Saône Cedex  
Téléphone : 04 74 02 30 00  
Fax : 04-74-02-30-04

Site Internet : <http://lyc-louis-armand-villefranche.elycee.rhonealpes.fr>

Mail : [section-sportive.0691644M@ac-lyon.fr](mailto:section-sportive.0691644M@ac-lyon.fr)

**Professeur référent de la section : Mr Bouvier**

Mail : [alain.bouvier31@orange.fr](mailto:alain.bouvier31@orange.fr)

### Club Vertige

Salle St Roch,  
rue des peupliers  
69400 Gleizé  
Téléphone : 06-11-42-94-26

Site internet : [www.club-vertige.fr](http://www.club-vertige.fr)

Mail : [info@club-vertige.fr](mailto:info@club-vertige.fr)

**Entraîneur : Mr Bouvier**

Mail : [alain.bouvier31@orange.fr](mailto:alain.bouvier31@orange.fr)